|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 31 auDocument WTDC-17/23-F** |
|  | **4 septembre 2017** |
|  | **Original: russe** |
| Etats Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionale des communications (RCC) |
| Projet de nouvelle résolution |
| UTILISATION AU SEIN DU SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT DES LANGUES DE L'UNION SUR UN PIED D'ÉGALITÉ |
|  |
| **Domaine prioritaire:**−**Résumé:**On trouvera dans le présent document un projet de nouvelle Résolution sur l'utilisation, au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, des langues de l'Union sur un pied d'égalité.Ce document a été établi sur la base de la Résolution 1386 du Conseil de l'UIT à sa session de 2017 et des discussions du GCDT-17.**Résultats attendus:**La CMDT-17 est invitée à examiner le texte proposé et à prendre les décisions voulues.**Références:**Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, Résolution 1386 du Conseil à sa session de 2017. |

# I Introduction

Ces dernières années, la pratique consistant à organiser des réunions conjointes, sous la présidence d'un même Président, du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) de l'UIT-R et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) de l'UIT-T, s'est avérée efficace.

Bien que les travaux du CCV et du SCV portent principalement sur les questions relatives au vocabulaire employé dans les Résolutions et les rapports de l'UIT-R et de l'UIT-T, il est également apparu nécessaire d'examiner le vocabulaire utilisé au sein de l'UIT-D, qui ne dispose pas de son propre Comité pour le vocabulaire.

Au cours des réunions qu'ils ont tenues en 2017, le GCR, le GCNT et le GCDT ont appuyé la création d'une instance unique chargée d'examiner les questions ayant trait au vocabulaire au niveau de l'ensemble de l'UIT, à savoir le Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT).

Le Conseil à sa session de 2017 a adopté la nouvelle Résolution 1386, intitulée "Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT)", par laquelle il a décidé "*que le Comité mixte de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT) doit être composé du CCV de l'UIT-R fonctionnant conformément aux Résolutions UIT-R 34-4, 35-4 et 36-4, du SCV de l'UIT-T fonctionnant conformément à la Résolution 67 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT et de représentants de l'UIT-D, en étroite collaboration avec le secrétariat, dans l'attente d'une décision de l'AR-19 et de l'AMNT-20*"**,** et "*que la Conférence mondiale de développement des télécommunications doit nommer deux Vice-Présidents pour représenter l'UIT-D au sein du CCT de l'UIT*".

La question de l'utilisation sur un pied d'égalité des langues de l'Union pour la traduction des documents de l'UIT-D et sur les sites web du Secteur revêt également beaucoup d'importance.

# II Proposition

Il est proposé d'adopter une nouvelle Résolution de la CMDT sur l'utilisation, au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, des langues de l'Union sur un pied d'égalité.

**ADD** RCC/23A31/1

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [RCC-1] (Buenos Aires, 2017)

Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

reconnaissant

*a)* l'adoption, par la Conférence de plénipotentiaires, de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, en vertu de laquelle des instructions sont données au Conseil de l'UIT et au Secrétariat général sur la manière de parvenir à l'égalité de traitement des six langues;

*b)* la Résolution 1372 du Conseil, telle que révisée à sa session de 2016, dans laquelle il est pris note des travaux du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT‑R) et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑T) concernant l'adoption et l'approbation de termes et de définitions dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les six langues officielles de l'Union;

*c)* les décisions prises par le Conseil en vue de centraliser les fonctions d'édition pour les langues au sein du Secrétariat général (Département des conférences et des publications), les Secteurs étant invités à fournir les textes définitifs en anglais seulement (cela s'applique aussi aux termes et définitions);

*d)* la Résolution UIT-R 36-4 (Rév.Genève, 2015) de l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT, sur la coordination du vocabulaire;

*e)* la Résolution 67 (Rév.Hammamet, 2016) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, sur l'utilisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité;

*f)* la Résolution 1386 adoptée par le Conseil en 2017, intitulée "Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT)",

considérant

*a)* qu'en vertu de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014), le Conseil est chargé de maintenir le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC‑LANG), afin qu'il suive les progrès accomplis et fasse rapport au Conseil sur la mise en oeuvre de cette Résolution;

*b)* qu'il est important de fournir sur les pages web de l'UIT-D, des informations dans toutes les langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité,

notant

*a)* que le Président du CCV et les six Vice-Présidents, représentant chacun une des langues officielles, sont nommés par l'Assemblée des radiocommunications;

*b)* que le Président du SCV et les six Vice-Présidents, représentant chacun une des langues officielles, sont nommés par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications,

décide

1 que, lorsque plusieurs commissions d'études de l'UIT-D définissent les mêmes termes ou la même notion, elles doivent s'efforcer de choisir un seul terme et une seule définition qui soient acceptables pour toutes les commissions d'études concernées de l'UIT-D;

2 que, lors du choix de termes et de l'élaboration de définitions, les commissions d'études de l'UIT-D doivent tenir compte de l'usage établi des termes et des définitions existantes à l'UIT, notamment de ceux qui figurent dans la base de données en ligne des termes et définitions de l'UIT;

3 que deux experts, l'un de la Commission d'études 1 et l'autre de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, devront être nommés par la Conférence mondiale de développement des télécommunications afin de représenter l'UIT-D au sein du CCV de l'UIT, au niveau des vice‑présidents,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de continuer de faire traduire toutes les Recommandations et tous les rapports finals dans toutes les langues de l'Union;

2 de faire traduire tous les rapports du GCDT dans toutes les langues de l'Union;

3 de suivre la qualité des traductions, y compris celles qui sont postées sur les sites web de l'UIT-D, ainsi que les dépenses connexes;

4 de porter la présente Résolution à l'attention du Directeur du Bureau des radiocommunications, et du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,

invite le Conseil

à prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que les informations soient publiées sur les sites web de l'UIT dans les six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, dans les limites budgétaires, conformément à la Résolution 1372 du Conseil,

charge le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications

de continuer d'examiner l'utilisation des six langues de l'union sur un pied d'égalité dans les publications et sur les sites de l'UIT-D.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_